



## CONSEIL MUNICIPAL

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

#### **DEL CM 02\_2025\_12 – VOTE DU COMPTE FINANCIER EXERCICE 2024 BUDGET COMMUNE.**

**APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de VILLEJUST.

**DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DEL CM 02\_2025\_13 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL.**

**PROPOSE** l'affectation des résultats au budget primitif 2025 de la commune de la façon suivante :

**Au 001** – solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses : 1 149 621.28 €

**Au 002** – résultat de fonctionnement reporté en recettes : 3 176 625.02 €

Et de porter au compte **1068 – excédent de fonctionnement capitalisé** la somme de : 1 479 142.39€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

#### **DEL CM 02\_2025\_14 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2025.**

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières 2025 au niveau 2024 :

- 28.87% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (12.50% pour le taux communal + 16.37% transfert du taux départemental).
- 44.00% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 8.80% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **DEL CM 02\_2025\_15 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

Mme Virginie CORDIER et M. Louis BREC ne prennent pas part au vote pour le chapitre subvention car ils sont membres de bureaux d'associations bénéficiant de subventions communales pour l'année 2025.

**VOTE** le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté par Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances et M. le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**DEL CM 02\_2025\_16 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.**

**APPROUVE** le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 50 000€ pour le CCAS de la Commune.

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2025 de la Commune.

**DEL CM 02\_2025\_17 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BADMINTON CLUB DE VILLEJUST.**

**DECIDE** d'attribuer à l'association « Badminton club de Villejust » une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 1500€ pour l'acquisition d'un lanceur de volant de Badminton.

**DEMANDE** à l'association de fournir dans le dossier de demande de subvention la facture justifiant l'acquisition du matériel.

**DIT** que la somme correspondante sera inscrite au budget de la Commune 2025 à l'article 20421.

**DEL CM 02\_2025\_18 – SEJOUR ETE 2025 – CLUB JEUNES : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES FAMILLES.**

**ACCEPTTE** les propositions susvisées.

**DECIDE** de comptabiliser les dépenses et les recettes sur le budget communal de l'exercice 2025.

**DEL CM 02\_2025\_19 – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE AVEC LA COMMUNE DE VILLEJUST.**

**DECIDE** de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre Interdépartemental de Gestion.

**AUTORISE** Monsieur Le maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de la Grande Couronne pour réaliser une mission d'archivage avec la commune de Villejust ainsi que tous autres documents liés à ce dossier.

**Inscrire** les crédits correspondants au budget.

**DEL CM 02\_2025\_20 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE DONT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) EST LE COORDONNATEUR.**

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

**PRECISE** que la participation financière de la Commune de Villejust en tant qu'adhérente, est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**DEL CM 02\_2025\_21 – ADHESION AU SIGEIF AU TITRE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ.**

**DECIDE** le transfert au SIGEIF de la compétence, prévue à l'article 2.01 de ses statuts, d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**DEL CM 02\_2025\_22 – APPROBATION DE LA LIQUIDATION AMIABLE DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE.**

**APPROUVE** la nécessité de mettre en place une procédure de liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne.

**DONNE** tous pouvoirs aux représentants de la commune de Villejust au sein de la SPL des Territoires de l'Essonne à voter toute décision en assemblée générale de la SPL en vue de sa liquidation.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Igor TRICKOVSKI pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**DEL CM 02\_2025\_23 – OBTENTION D'UN MANDAT POUR L'APPROBATION DE LA LIQUIDATION EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE.**

**APPROUVE** la nécessité de mettre en place une procédure de liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne.

**DONNE** tous pouvoirs aux représentants de la commune de Villejust au sein de la SPL des Territoires de l'Essonne à voter toute décision en assemblée générale de la SPL en vue de sa liquidation.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Igor TRICKOVSKI pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**DEL CM 02\_2025\_24 – APPROBATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET RAPPORTS ANNUELS 2023 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.**

**PREND ACTE** des rapports annuels 2023 du délégataire Suez Eau France relatifs au service public de l'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saclay, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

**APPROUVE** le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (27 communes).

**PRECISE** que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

**DEL CM 02\_2025\_25 – APPROBATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET RAPPORTS ANNUELS 2023 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.**

**PREND ACTE** des rapports annuels 2023 du délégataire Suez eau France relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay, Saclay, Saint-Aubin, Saux-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle et Vauhallan.

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (22 communes hors zone du Syndicat des Eaux d'Île-de-France - SEDIF).

**PRECISE** que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leurs Conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

En fin de séance, Monsieur Le Maire a présentée aux membres du conseil municipal l'information concernant la prorogation du délai de mise en service de l'installation enregistrée par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2019, portant enregistrement de la demande présentée par la société des matériaux de la Seine, et reprise par la société TERSEN.

La séance est levée à 20h41.

Fait à Villejust, le 31 mars 2025,

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust  
Vice-président  
Communauté Paris-Saclay

